

**LETTRE DATÉE DU 16 AOÛT 2006, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA DÉCLARATION DES CHEFS D'ÉTAT DES PAYS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE SHANGHAI POUR LA COOPÉRATION SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION AU PLAN INTERNATIONAL, PUBLIÉE LE 15 JUIN 2006 À SHANGHAI (CHINE)<sup>1</sup>**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration des chefs d'État des pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sur la sécurité de l'information au plan international, qui a été publiée le 15 juin 2006 à Shanghai (Chine).

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et de la déclaration jointe soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur pour les affaires de désarmement,  
Chef de la délégation de la République populaire de Chine  
à la Conférence du désarmement  
(*Signé*) **Cheng Jingye**

---

<sup>1</sup> Le texte de cette déclaration a été initialement publié en tant qu'annexe II du document de l'Assemblée générale A/60/973.

**Déclaration  
des chefs d'États des pays membres de l'Organisation de Shanghai pour  
la coopération sur la sécurité de l'information au plan international**

(Shanghai, 15 juin 2006)

Les chefs d'État de pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération (ci-après l'OSC ou l'Organisation) – à savoir la République du Kazakhstan, la République populaire de Chine, la République kirghize, la Fédération de Russie, la République du Tadjikistan et la République d'Ouzbékistan – se sont réunis à Shanghai le 15 juin 2006 et ont adopté la Déclaration suivante.

Le développement rapide et la mise en œuvre généralisée des nouvelles technologies de l'information et des communications comptent parmi les principales caractéristiques du monde actuel. Présentes dans tous les domaines d'activité de l'homme, ces technologies sont à la base d'un système d'information général qui a des incidences directes sur toutes les dimensions de la sécurité nationale, notamment la politique, l'économie, la défense et la société, et sur tout le système de la sécurité et de la stabilité internationales. Ce système d'information fait partie intégrante des activités humaines, tandis que l'information est l'une des principales richesses et l'une des principales ressources politiques et économiques nationales.

Les chefs d'État sont conscients que les technologies de l'information et des communications offrent des perspectives considérables sur le plan du développement humain et d'une meilleure réalisation des droits et libertés individuels. En effet, elles donnent accès à de nouvelles possibilités et donnent naissance à de nouveaux instruments pratiques au service de la société et de l'État. Elles permettent en outre d'établir à l'échelle internationale un partenariat destiné à assurer durablement la paix, la sécurité et la prospérité.

Les chefs d'État craignent toutefois que n'apparaisse un réel danger d'utilisation de ces technologies en vue de s'attaquer aux principes fondamentaux de l'égalité des droits et du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains, du règlement pacifique des conflits, du non-recours à la force et du respect des droits de l'homme, et de porter ainsi gravement atteinte à la sécurité des hommes, des sociétés et des États. De plus, les risques d'utilisation de ces technologies à des fins criminelles, terroristes ou politiques incompatibles avec le maintien de la sécurité à l'échelle internationale, qui existent aussi bien dans le domaine civil que dans le domaine militaire, peuvent avoir des conséquences politiques, sociales et économiques graves pour les pays, les régions et le monde entier et provoquer l'instabilité sociale d'un pays.

Les chefs d'État prennent acte des efforts utiles accomplis dans leurs pays respectifs pour y renforcer la sécurité de l'information. Ils sont toutefois conscients que les conséquences négatives d'une utilisation subversive des technologies de l'information et des communications par des criminels, des terroristes ou des groupes ou organisations terroristes, ou même par des États à des fins politiques, peuvent être très étendues, touchant ainsi des pays tiers ou prenant éventuellement une dimension mondiale. Un tel usage de ces technologies peut conduire à des catastrophes planétaires comparables en termes de résultats aux effets des armes de destruction massive.

Les chefs d'État soulignent que les technologies de l'information et des communications doivent être des instruments au service de l'information, mais aussi du rapprochement et

de l'interpénétration des cultures et des civilisations. Elles doivent favoriser le respect des croyances et des traditions religieuses des peuples du monde, y compris de ceux que représente l'OSC.

Les chefs d'État soulignent également qu'en raison du caractère transnational des technologies de l'information et des communications et des défis et menaces actuels qui y sont liés, il est nécessaire de compléter les efforts de chaque pays sur le plan de la sécurité de l'information par des actions communes aux échelons bilatéral, régional et international. Les pays ne pourront faire face aux défis et menaces actuels pour la sécurité de l'information qu'en prenant des mesures coordonnées et mutuellement complémentaires.

À cet égard, les chefs d'État appuient les travaux menés au sein de l'Organisation des Nations Unies sur les menaces existantes et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information et les mesures conjointes envisageables pour y faire face, ainsi que les recherches sur les dispositions internationales visant à renforcer la sécurité des systèmes mondiaux d'information et de télécommunication, et ils estiment qu'il importe de les poursuivre.

Les chefs d'État se félicitent que l'Assemblée générale de l'ONU ait adopté le 8 décembre 2005, à sa soixantième session anniversaire, la résolution 60/45 intitulée «Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale» et se disent prêts à contribuer à la mise en œuvre des recommandations qu'elle comporte.

Les chefs d'État déclarent que les positions de leurs pays sur les principales questions concernant la sécurité de l'information au plan international sont proches et qu'ils entendent unir leurs efforts au sein de l'OSC pour faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces dans ce domaine tout en respectant les principes et les normes du droit international, notamment la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils ont ainsi pris la décision de constituer au sein de l'OSC un groupe d'experts de la question auquel participeront des représentants du secrétariat de l'Organisation et du comité exécutif de sa structure antiterroriste régionale et qui sera chargé d'élaborer un plan d'action pour la sécurité et d'étudier les méthodes et moyens de résoudre les problèmes qui y sont liés dans le cadre de l'Organisation.

Le Président de la République du Kazakhstan  
(*Signé*) Nursultan **Nazarbaev**

Le Président de la République populaire de Chine  
(*Signé*) **Hu** Tsintao

Le Président de la République kirghize  
(*Signé*) Kurmanbek **Bakiev**

Le Président de la Fédération de Russie  
(*Signé*) Vladimir **Poutine**

Le Président de la République du Tadjikistan  
(*Signé*) Emomali **Rakhmonov**

Le Président de la République d'Ouzbékistan  
(*Signé*) Islam **Karimov**

-----